

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE

Enquête publique

Échelle 1 :2'000

Janvier 2023

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
dans sa séance du :	du :
	au :
Le Syndic :	La Secrétaire :
	Le Syndic :
	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal	Approuvé par le Département compétent
dans sa séance du :	Lausanne, le :
Le Président :	La Secrétaire :
	La Cheffe du département :
	Entré en vigueur le :

Jagulier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@jago.ch
www.jago.ch

LÉGENDE

- Limite du plan d'affectation
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 3 mars 2020 par l'Inspection des forêts du 7ème arrondissement (art. 13 Lfo)
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVFo)

- AFFECTATIONS**
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT (HTF)
 - Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
 - Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
 - Zone centrale 15 LAT - B (CEN B)
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - C (PUB C)
 - Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
 - Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone ferroviaire 15 LAT (FER 15)
 - Zone agricole 16 LAT (AGR)
 - Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
 - Zone des eaux 17 LAT (EAU)
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Zone ferroviaire 18 LAT (FER 18)
 - Aire forestière 18 LAT (FOR)
 - Zone d'utilité publique 18 LAT (PUB18)

- Contenu superposé**
- Aire à prescription spéciale
- Parcelles concernées par l'art. 52 LATC**
- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir/roumise à l'art.54 du règlement

- PATRIMOINE**
- Itinéraire cantonal des chemins de randonnée pédestre
 - Itinéraire de SuisseMobile à vélo
 - Région archéologique
 - Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

- Recensement architectural**
- Objet noté 1
 - Objet noté 2
 - Objet noté 3
 - Objet noté 4

- Mesures de protection**
- Bâtiment classé comme Monument historique
 - Bâtiment inscrit à l'Inventaire cantonal des monuments historiques non classés

- Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)**
- Importance régionale
 - Importance locale

ENVIRONNEMENT

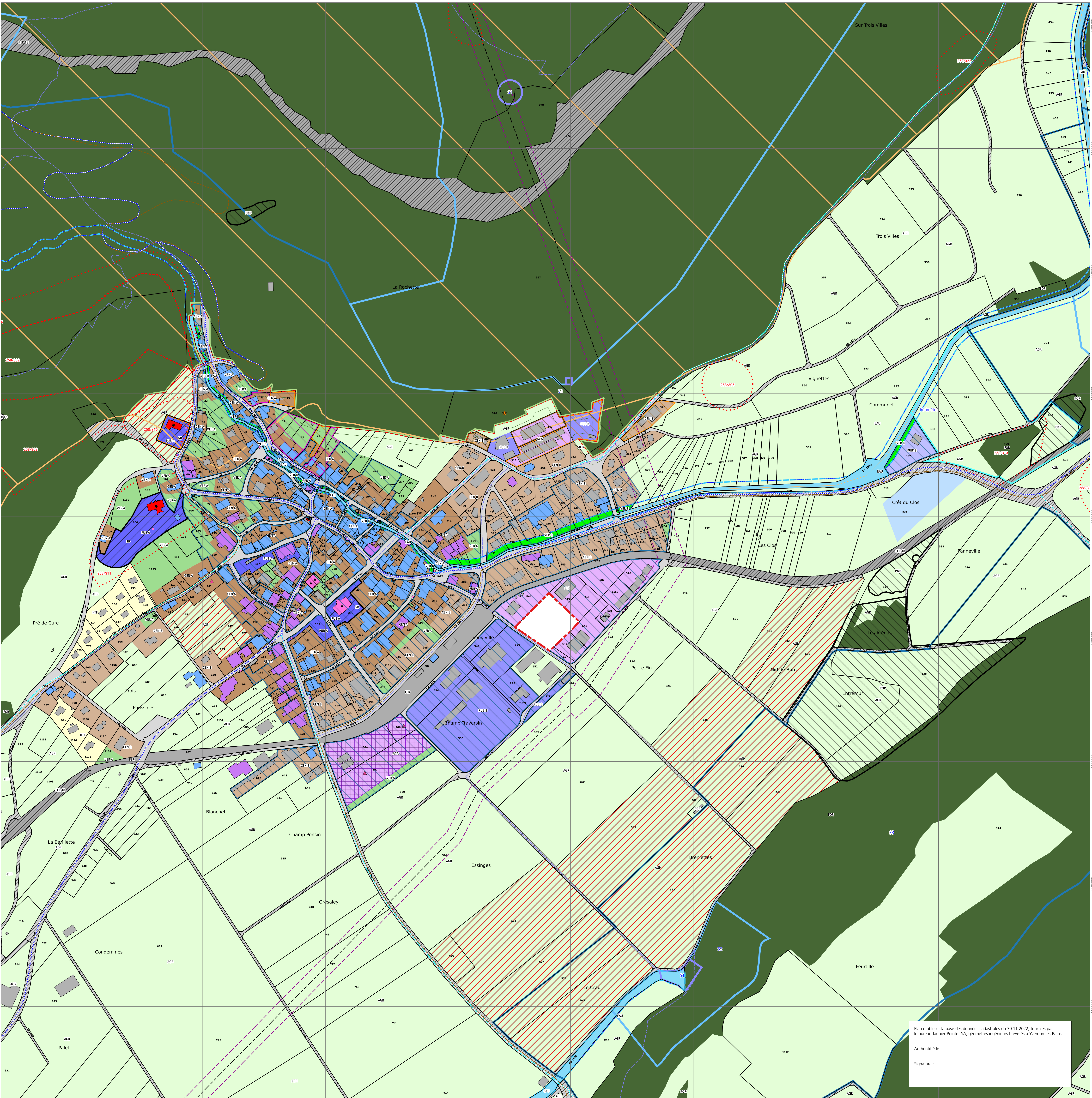
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al.2 CEaux
- Site pollué
- Secteur de protection de la nature 17 LAT (PNP)

- Inventaire cantonal des monuments et des sites (IMNS)**
- Surface
 - Ligne

- Zones de protection des eaux**
- Périumètre
 - Zone S1
 - Zone S2
 - Zone S3

- Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels**
- Secteur de restriction 1 - Inondations
 - Secteur de restriction 2 - Inondations et chutes de pierres
 - Secteur de restriction 3 - Chutes de pierres
 - Secteur de restriction 4 - Chutes de pierres et effondrement

- Ligne électrique à haute tension**
- Tracé de la ligne
 - Corridor ORNI



Plan établi sur la base des données cadastrales du 30.11.2022, fournies par le bureau Jagulier-Pointet SA, géomètres ingénieurs brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :